INFORMATION FINANCIÈRE

La section Information financière souligne les sections des états financiers que la direction juge essentielles pour comprendre la situation financière du régime.

Les pages qui précèdent les états financiers consolidés contiennent trois lettres qui décrivent les responsabilités de la direction, des auditeurs et des actuaires :

- Responsabilité de la direction relativement à l'information financière indique que la direction est responsable de la préparation des états financiers. Les états financiers sont préparés suivant les normes comptables du Canada pour les régimes de retraite. Le conseil, qui est indépendant de la direction, a la responsabilité finale des états financiers et est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat.
- Rapport de l'auditeur à l'administrateur énonce l'opinion officielle formulée par l'auditeur externe sur les états financiers consolidés.
- Opinion formulée par les actuaires informe que les méthodes d'évaluation sont appropriées, que les données sont suffisantes et fiables, et que les hypothèses sont conformes aux principes actuariels reconnus. L'évaluation actuarielle est fondée sur les données sur la participation, les normes comptables et actuarielles ainsi que sur les taux d'intérêt à long terme.

ÉVALUATION AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS

L'évaluation aux fins des états financiers mesure la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour le service des prestations et du passif du régime à un moment précis. Elle offre un aperçu de la santé financière du régime, car elle ne se base pas sur les cotisations futures ni ne fait de prévisions quant au coût des prestations que les participants actuels n'ont pas encore accumulées. Elle n'est donc pas considérée comme un indicateur de la viabilité à long terme du régime et les répondants du régime ne s'en servent pas pour fixer les taux de cotisation et le niveau des prestations.

Méthodes et hypothèses utilisées pour l'évaluation aux fins des états financiers

L'évaluation aux fins des états financiers est préparée conformément aux directives de l'Ordre des CPA du Canada (comptables professionnels agréés du Canada). Le passif du régime, préparé par un actuaire indépendant, tient compte des services décomptés déjà accumulés par tous les participants et des cotisations déjà encaissées par le régime. Les techniques d'évaluation, les estimations et le passif du régime sont décrits plus en détail dans les notes aux états financiers consolidés.

Les hypothèses actuarielles qui servent à établir le passif du régime reflètent les meilleures estimations à l'égard des facteurs économiques et non économiques futurs, proposées par la direction et approuvées par le conseil du régime. Les résultats réels diffèrent généralement de ces hypothèses, et les écarts seront comptabilisés en tant que gains et pertes actuariels dans les années à venir.

Pour les états financiers, le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On établit le taux d'actualisation au moyen d'une méthode d'estimation fondée sur les flux de trésorerie qui applique un taux moyen pondéré correspondant au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'actualisation utilisé est de 2,95 % (3,25 % en 2016). La note 4 des états consolidés du régime présente de plus amples détails sur les méthodes et les hypothèses utilisées.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

À la fin de l'exercice 2017, le régime affichait dans ses états financiers un déficit de 14,8 G\$, supérieur au déficit de 13,8 G\$ inscrit à la fin de l'exercice 2016. Le déficit représente la différence entre l'actif net disponible pour le service des prestations de 189,5 G\$ et les prestations de retraite constituées de 204,3 G\$ à la fin de l'exercice.

SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE L'EXERCICE

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Actif net disponible pour le service des prestations	189 478 \$	175 570 \$
Prestations de retraite constituées	204 322	189 397
Déficit	(14 844) \$	(13 827) \$

Au cours de 2017, l'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 13,9 G\$. Un revenu de placement de 17,0 G\$ et des cotisations de 3,4 G\$ ont accru l'actif net disponible pour le service des prestations, tandis que des prestations de 5,9 G\$ et des frais d'administration de 0,5 G\$ ont réduit l'actif net disponible. Le revenu de placement net de 17,0 G\$ est attribuable aux gains de toutes les catégories d'actif, les gains les plus importants provenant des actions (de sociétés ouvertes et de sociétés fermées) et des infrastructures (la section Placements de l'analyse par la direction traite des rendements des placements).

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

2017	2016
175 570 \$	171 440 \$
16 980	6 998
3 385	3 363
(5 932)	(5 725)
(525)	(506)
13 908	4 130
189 478 \$	175 570 \$
	175 570 \$ 16 980 3 385 (5 932) (525) 13 908

Les prestations de retraite constituées ont augmenté de 14,9 G\$ au cours de l'exercice pour s'établir à 204,3 G\$. Les modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles ont fait augmenter de 6,7 G\$ la valeur des prestations de retraite constituées. Les prestations de 5,9 G\$ versées en 2017 comprennent l'ajout de 5 128 rentes de retraite et d'invalidité et de 1 017 rentes de survivant au cours de la période, ainsi qu'une augmentation en fonction du coût de la vie de 1,3 %.

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	189 397 \$	173 266 \$
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	6 156	5 679
Prestations constituées	6 268	5 303
Prestations versées	(5 927)	(5 725)
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	6 653	9 394
Modification du niveau d'indexation conditionnelle	1 207	1 674
(Gains) pertes actuariels	568	(194)
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	14 925	16 131
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	204 322 \$	189 397 \$

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les placements et le passif lié aux placements du régime sont présentés à la juste valeur. La détermination de la juste valeur a pour but d'estimer un prix de sortie auquel une transaction normale pour vendre un actif ou transférer un passif serait effectuée entre des intervenants du marché. Des techniques d'évaluation sont utilisées pour mesurer la juste valeur. Tel qu'il est décrit à la note 1c des états consolidés de la situation financière du régime, ces techniques utilisent des données telles que les cours des transactions sur les marchés, les taux d'actualisation, les flux de trésorerie futurs contractuels ou prévus et d'autres facteurs pertinents qui ont une incidence sur la détermination de la juste valeur.

Conformément aux normes comptables du Canada, le régime a classé et déclaré ses mesures de la juste valeur dans l'une de trois catégories fondées sur le degré d'utilisation de données observables dans leur détermination. Les données de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques; les données de niveau 2 sont dérivées de prix observables, mais ne satisfont pas le critère du niveau 1, tandis que les données de niveau 3 sont non observables. Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Le montant net des placements de niveau 1 comprend la plupart des obligations gouvernementales et des titres cotés en bourse du régime, notamment les titres qui sont vendus, mais pas encore achetés, et dont l'évaluation est faite au moyen de prix cotés. Entre autres actifs compris dans le montant net des placements de niveau 2 figurent les obligations de sociétés facilement négociables, qui sont évaluées au moyen de prix cotés sur des marchés moins actifs, ainsi que les titres achetés en vertu de conventions de revente et les titres vendus en vertu de conventions de rachat, qui sont évalués au moyen de flux de trésorerie actualisés et de rendements observables du marché. Parmi les actifs compris dans le montant net des placements de niveau 3 figurent les actifs réels comme les biens immobiliers et les infrastructures, les titres non négociés sur le marché et les placements dans des ressources naturelles, qui sont évalués au moyen de techniques appropriées requérant l' utilisation d'importantes données non observables comme les flux de trésorerie prévus ou d'autres informations propres à l'entité.

Le tableau suivant présente le montant net des placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La note 2a des états consolidés du régime présente de plus amples renseignements sur chaque catégorie.

Au 31 décembre 2017 (M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	24 536 \$	158 \$	34 864 \$	59 558 \$
Titres à revenu fixe	87 868	9 612	14 390	111 870
Placements sensibles à l'inflation	_	_	6 553	6 553
Actifs réels	3 083	329	45 305	48 717
Sommes à recevoir liées aux placements	2 396	27 932	97	30 425
Passifs liés aux placements	(14 136)	(55 805)	(1 830)	(71 771)
Placements, montant net	103 747 \$	(17 774) \$	99 379 \$	185 352 \$

SUPERVISION ET MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES

Contrôles de communication de l'information et contrôle à l'égard de l'information financière

Nous nous appuyons sur le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, promuigué par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, en raison de l'importance que nous accordons à la bonne gouvernance. Le président et chef de la direction ainsi que le directeur financier ont pour responsabilité de concevoir et de mettre en oeuvre des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Nous avons conçu des contrôles et procédures de communication de l'information propres à fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants relatifs au régime sont recueillis et communiqués à la direction afin que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun concernant l'obligation d'informer le public. Nous avons évalué nos contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2017 et conclu à leur efficacité.

Nous avons aussi conçu un contrôle interne à l'égard de l'information financière, en nous fondant sur l'Integrated Framewor~ publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO »), afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés aux fins de la publication externe en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne du régime à l'égard de l'information financière et avons conclu à son efficacité à la date de la fin d'exercice.

Protection de la qualité et de l'intégrité de l'audit

Une des principales activités de supervision des comités d'audit consiste à évaluer annuellement l'efficacité de l'auditeur externe. Cela aide les comités d'audit à s'acquitter de leur responsabilité de faire des recommandations éclairées au conseil relativement au renouvellement ou au non-renouvellement du mandat de l'auditeur externe. Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) a effectué des évaluations chaque année. Le Comité d'audit et d'actuariat du RREO a recommandé au conseil le renouvellement du mandat de l'auditeur externe pour 2017, recommandation que le conseil a acceptée.

Au fil des ans, le RREO et d'autres défenseurs de la gouvernance d'entreprise ont exprimé leurs inquiétudes relativement au fait que des cabinets comptables chargés de l'audit de l'information financière des sociétés ouvertes soient également rémunérés généreusement par ces sociétés pour des services-conseils autres que l'audit. Nous croyons qu'une telle rémunération pour des services-conseils peut compromettre, ou donner l'impression de compromettre, l'intégrité de la fonction d'audit.

Nous tâchons de réduire au minimum le recours à de tels services-conseils auprès de l'auditeur du régime et communiquons toujours les honoraires totaux versés à cet effet. En 2017, les honoraires versés à Deloitte Touche Tohmatsu Limited, dont le cabinet canadien est l'auditeur du régime, s'élevaient à 14,2 M\$ (11,1 M\$ en 2016), dont 13,6 M\$ pour les activités d'audit et 585 000 \$ pour les services autres que l'audit. Sur les 585 000 \$ versés pour les services autres que l'audit, environ 405 000 \$ étaient liés au régime, 75 000 \$ étaient liés aux filiales auditées par Deloitte et le so1de de 105 000 \$ était lié aux filiales non auditées par Deloitte. Sur les 75 000 \$ payés par les filiales, 10 000 \$ ont été versés à Deloitte (Canada) et 65 000 \$ ont été versés à des cabinets de Deloitte à l'étranger, ce qui est considéré comme un risque faible de réduire l'indépendance des auditeurs du régime.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur des jugements et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux normes comptables du Canada pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est conforme avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est protégé et que les registres adéquats sont maintenus. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat (le « comité »), composé de sept membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les auditeurs internes et indépendants en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs internes et indépendants afin de décider de la portée et du moment de leurs audits respectifs, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil.

L'auditeur indépendant du régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., relève directement du Comité d'audit et d'actuariat, auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de l'audit et de ses constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Il a effectué un audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugés nécessaires pour exprimer son opinion dans son rapport à l'administrateur.

Ron Mock

Président et chef de la direction

Le ^{1 er} mars 2018

David McGraw

Directeur financier

RAPPORT DE L'AUDITEUR À L'ADMINISTRATEUR

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolldés ci-joints du Régime de retraite des enselgnantes et des enselgnants de l'Ontarlo, qui comprennent les états consolldés de la situation financière au 31 décembre 2017, les états consolldés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, les états consolldés de l'évolution des prestations de retraite constituées et les états consolldés des variations du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon les Normes comptables canadlennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessalre pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalles significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifilons et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalles significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recuellilr des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalles significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère ralsonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont sufflsants et appropriés pour fonder notre opinion en tant qu'auditeur.

OPINION

À notre avls, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des enselgnantes et des enselgnants de l'Ontarlo au 31 décembre 2017, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations de retraite constituées et des varlations du déficit pour l'exercice clos à cette date selon les Normes comptables canadlennes pour les régimes de retraite.

Comptables professionnels agréés

Deloute J. E. N. C. R.L. / S.r. C.

Experts-comptables autorisés Toronto, Canada Le 1^{er} mars 201~

OPINION FORMULÉE PAR LES ACTUAIRES

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2017 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers consolidés du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 août 2017 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4600 du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations à long terme à la fin de 2017;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil;
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et, s'il y a lieu, les autres données publiées sur les modifications des taux salariaux.

L'objectif des états financiers consolidés est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2017 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire (l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers consolidés représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2017 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.

Jes Hale

Scott Clausen, F.C.I.A., F.S.A

Jest Cla

Le ^{1 er} mars 2018

Lise Houle, F.C.I.A., F.S.A

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Actif net disponible pour le service des prestations		
ACTIF		
Trésorerie	515 \$	241\$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	3 314	3 273
Somme à recevoir des courtiers	1 001	907
Placements (note 2)	257 123	255 716
Locaux et matériel	65	57
	262 018	260 194
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	420	382
Somme à verser aux courtiers	349	608
Passifs liés aux placements (note 2)	71 771	83 634
	72 540	84 624
Actif net disponible pour le service des prestations	189 478 \$	175 570 \$
Prestations de retraite constituées et déficit		
Prestations de retraite constituées (note 4)	204 322 \$	189 397 \$
Déficit	(14 844)	(13 827)
Prestations de retraite constituées et déficit	189 478 \$	175 570 \$

Au nom de l'administrateur du régime ~

lunce Troof

Président

Membre du conseil

Deluzio

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour les exercices clos le 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	175 570 \$	171 440 \$
Opérations de placement		
Revenu de placement net (note 6)	16 980	6 998
Frais d'administration (note lla)	(467)	(451)
Opérations de placement, montant net	16 513	6 547
Opérations de services aux participants		
Cotisations (note 9)	3 385	3 363
Prestations (note 10)	(5 932)	(5 725)
Frais d'administration (note 11b)	(58)	(55)
Opérations de services aux participants, montant net	(2 605)	(2 417)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	13 908	4 130
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	189 478 ş	175 570 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

Pour les exercices clos le 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	189 397 \$	173 266 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		,
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	6 156	5 679
Prestations constituées	6 268	5 303
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	6 653	9 394
Modification du niveau d'indexation conditionnelle (note 4b)	1 207	1 674
Pertes actuarielles (note 4c)	568	-
	20 852	22 050
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 10)	5 927	5 725
Gains actuariels (note 4c)		194
	5 927	5 919
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	14 925	16 131
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	204 322 \$	189 397 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DU DÉFICIT

Pour les exercices clos le 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Déficit, au début de l'exercice	(13 827) \$	(1 826) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	13 908	4 130
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(14 925)	(16 131)
Déficit, à la fin de l'exercice	(14 844) \$	(13 827) \$

NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* (Ontario) (LRRE), telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est régi par la LRRE. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) (les corépondants). Les modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujetti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujetti à l'impôt d'autres territoires où des exonérations fiscales complètes ne sont pas offertes.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une personne morale sans capital-actions non assujettie à la Loi sur les personnes morales (Ontario).

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissible. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou e n dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à l a consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Pour les services décomptés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime comp1émentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 157 755 \$ (avec exemption du RPC : 145 722 \$) en 2017 et à 156 299 \$ (avec exemption du RPC : 144 500 \$) en 2016; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la Loi de l'impôt sur le revenu . Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations de retraite constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du régime, conformément aux dispositions de la partie IV - Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux méthodes comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, le régime doit toujours se conformer à la partie I -Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II - Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de CPA Canada . Le régime a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de CPA Canada . Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Les placements du régime liés aux biens immobiliers sont détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive consolidée. Le régime consolide également l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT) et l'Ontario Teachers' Cadillac Fairview Properties Trust (CFPT), deux entités ad hoc créées en vue de soutenir les activités de financement du régime, ainsi que les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le régime ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été autorisée par résolution du conseil le 1^{er} mars 2018.

b) Changements futurs des méthodes comptables

Les nouvelles normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

L'IFRS 9, Instruments financiers . La nouvelle norme remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et comprend des directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture. La nouvelle norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018; une application anticipée est autorisée.

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption de la nouvelle norme ait des effets importants sur la situation financière ou le revenu de placement du régime.

c) Placements

Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'està-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les placements à court terme et le papier commercial sont évalués à l'aide des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations nominales et les obligations à rendement réel sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- c. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché.
- d. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours moyens de clôture. Lorsque le marché d'un titre coté est inactif, la direction évalue si le prix coté correspond à la juste valeur. Si ce n'est pas le cas, la direction ajuste le prix coté ou estime la juste valeur au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.
- e. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures, les terrains forestiers exploitables et les ressources naturelles sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou des évaluateurs, ou des deux parties. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction, selon les conditions actuelles du marché et les pratiques sectorielles habituelles, afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement.
 - Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Les immeubles dont la valeur est supérieure à 250 M\$ seront évalués indépendamment chaque année.
 - Les fonds d'actions de sociétés fermées sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des valeurs liquidatives fournies par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue les valeurs liquidatives.
- f. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles. Pour déterminer la juste valeur, il faut également tenir compte du risque de crédit de la contrepartie en calculant le rajustement de l'évaluation au titre du crédit.
- g. Les placements non traditionnels, constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des valeurs liquidatives fournies par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue les valeurs liquidatives.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation en vue d'établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Ces techniques comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actualisée selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent du service d'établissement des prix.
- Taux d'intérêt les taux d'intérêt sont établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales et des marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme normalisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actualisée.
- Taux de change il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse, de même que pour les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises de nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés.
- Volatilité des prix et corrélations la volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcui de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des cours des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.
- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les ressources naturelles les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses d'investissement et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes. D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur ~

- Niveau 1 les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants liés aux transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont portés en diminution des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Lorsqu'ils sont facturés directement ou que l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont déduits du revenu de placement.

d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaires indépendant. L'évaluation est effectuée annuellement en date du 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme indiqué au paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui dépend de l'état de capitalisation du régime. Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résuitats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 4 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note ic explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcui de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes annexes. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2.

PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements sensibles à l'inflation et des placements dans des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

a) Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 626 M\$ (527 M\$ en 2016), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

Aux 31 décembre		2017		2016
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	2 233 \$	2 134 \$	2 075 \$	2 053 \$
Non canadiennes	23 849	17 809	27 423	22 081
Hors bourse				
Canadiennes	3 676	2 527	2 786	2 480
Non canadiennes	29 800	22 605	25 110	19 704
	59 558	45 075	57 394	46 318
Titres à revenu fixe				
Obligations	57 187	56 273	52 355	51 050
Placements à court terme	7 813	7 809	9 521	9 504
Placements non traditionnels ²	12 665	10 648	11 727	8 862
Titres canadiens à taux réels	19 570	14 804	20 381	14 993
Titres non canadiens à taux réels	14 635	12 310	16 011	12 866
	111 870	101 844	109 995	97 275
Placements sensibles à l'inflation				
Terrains forestiers exploitables	2 250	1 301	2 442	1 356
Ressources naturelles	4 303	4 286	3 831	3 802
	6 553	5 587	6 273	5 158
Actifs réels				
Biens immobiliers (note 5)	29 982	18 613	30 923	19 064
Infrastructures	18 735	13 384	17 826	13 832
	48 717	31 997	48 749	32 896
	226 698	184 503	222 411	181 647
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 633	24 792	27 910	27 621
Garantie en trésorerie déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	2 239	2 239	1 967	1 967
Garantie en trésorerie versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	59	59	121	121
Contrats dérivés, montant net	3 494	1 662	3 307	1 761
	30 425	28 752	33 305	31 470
Placements	257 123 \$	213 225 \$	255 716 \$	213 117 \$

Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter aux principaux placements, à la page 98.

² Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

Aux 31 décembre		2017		2016
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(38 842)	(39 164) \$	(47 422) \$	(47 131) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 230)	(2 128)	(1 947)	(1 752)
Titres à revenu fixe	(11 177)	(10 569)	(19 108)	(17 656)
Biens immobiliers (note 5)	(4 432)	(4 171)	(3 196)	(2 876)
Papier commercial	(8 938)	(9 014)	(9 120)	(8 935)
Titres de créance à terme	(2 167)	(2 134)	_	_
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(419)	(419)	(163)	(163)
Contrats dérivés, montant net	(3 566)	(959)	(2 678)	(845)
	(71 771)	(68 558)	(83 634)	(79 358)
Placements, montant net (note 2d)	185 352	144 697 \$	172 082 \$	133 759 \$

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note $1c^{\sim}$

				31 dé	cem	bre 2017
(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau	2	Niveau 3		Total
Actions	24 536	\$ 15	8 \$	34 864	\$	59 558 \$
Titres à revenu fixe	87 868	9 61	2	14 390		111 870
Placements sensibles à l'inflation	_	-	-	6 553		6 553
Actifs réels	3 083	32	9	45 305		48 717
Sommes à recevoir liées aux placements	2 396	27 93	2	97		30 425
Passifs liés aux placements	(14 136)	(55 80	5)	(1 830)		(71 771)
Placements, montant net	103 747	\$ (17 77	4) \$	99 379	\$	185 352 \$

		31 décembre 2016					bre 2016
(M\$ CA)	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total
Actions	27 785	\$	248	\$	29 361	\$	57 394 \$
Titres à revenu fixe	83 706		12 051		14 238		109 995
Placements sensibles à l'inflation	_		_		6 273		6 273
Actifs réels	3 271		295		45 183		48 749
Sommes à recevoir liées aux placements	2 146		30 922		237		33 305
Passifs liés aux placements	(21 343)		(60 284)		(2 007)		(83 634)
Placements, montant net	95 565	\$	(16 768)	\$	93 285	\$	172 082 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements (montant net) mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

											2017
									Sommes à		
				P	lacements				recevoir Pas	ssifs liés	
(AAA CA)			Titres à	se	ensibles à				liées aux	aux	
(M\$ CA)	Actions	re	venu fixe		l'inflation	A	tifs réels	þ	lacements pla	cements	Total
Solde, au début de l'exercice	29 361	\$	14 238	\$	6 273	\$	45 183	Ş	237 \$	(2 007) \$	93 285 \$
Achats	6 033		4 912		504		5 269		48	98	16 864
Ventes	(5 001)		(4 555)		(76)		(8 219)		(40)	(99)	(17 990)
Transferts entrants ³	_		_		_		_		(5)	3	(2)
Transferts sortants ³	_		_		_		_		(38)	32	(6)
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement											
Réalisés	1 798		814		1		1 999		(122)	98	4 588
Non réalisés	2 673		(1 019)		(149)		1 073		17	45	2 640
Solde, à la fin de l'exercice	34 864 \$		14 390	\$	6 553 \$	S	45 305	\$	97\$	(1 830) \$	99 379 \$

							2016
(M\$ CA)	Actions rev	Titres à se	lacements nsibles à l'inflation	Actifs réels p	Sommes à recevoir liées aux lacements ⁴ p	Passifs liés aux lacements ⁴	Total
Solde, au début de l'exercice	30 596 \$	16 031 \$	6 252	\$ 41 209	\$ 197\$	(2 095) \$	92 190 \$
Achats	7 294	5 228	289	7 714	941	768	22 234
Ventes	(9 188)	(6 937)	(375)	(4 008)	(937)	(780)	(22 225)
Transferts entrants ³	_	206	_	_	12	(77)	141
Transferts sortants ³	_	_	_	_	(24)	131	107
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement							
Réalisés	2 231	1 118	71	507	49	32	4 008
Non réalisés	(1 572)	(1 408)	36	(239)	(1)	14	(3 170)
Solde, à la fin de l'exercice	29 361 \$	14 238 \$	6 273 \$	45 183 \$	237 \$	(2 007) \$	93 285 \$

Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à u n changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la j uste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. De même, les transferts de néant entre le niveau 2 et le niveau 1 en 2017 (330 M\$ en 2016) sont imputables à u n changement dans l'applicabilité des données non observables. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à l a j uste valeur.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les soldes des achats et ventes associés au x sommes à recevoir et passifs liés aux placements ont été reclassés afin de mieux refléter la nature des transactions sousjacentes. Le retraitement n'a aucune incidence sur le solde des sommes à recevoir ou passifs liés aux placements de niveau 3 au 31 décembre 2016.

Les contrats dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment ce qui suit ~

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu qui est appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe ~

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une contrepartie s'engage à verser à l'autre contrepartie, ou à recevoir de celle-ci, des flux de trésorerie fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou de marchandises, d'un panier de titres ou de marchandises, ou d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes dans le cadre desquelles deux contreparties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal. La compensation de certains swaps de taux d'intérêt négociés hors bourse avec des contreparties américaines est centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux contreparties. Voici des exemples de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré ~

Les contrats à terme normalisés portant sur des actions ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou un indice de marchandises, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date uitérieure prédéterminée.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date uitérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date uitérieure prédéterminée.

Options

Les options peuvent être acquises sous forme de montants normalisés en bourse ou hors bourse, selon des modalités personnalisées. il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date uitérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en trésorerie correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résuitant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps sont semblables, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la baisse de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance. La compensation de certains swaps sur défaillance négociés hors bourse avec des contreparties américaines est centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité ou aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité ou aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaler tous les dividendes produits par un titre ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime aux 31 décembre :

			2017		2016
(M\$ CA)		Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et s	ur marchandises				
Swaps		39 107	\$ 189	\$ 21 454	\$ 402 \$
Contrats à terme normalisés		15 160	206	5 572	14
Options : Cotées en bourse	– achetées	968	10	350	21
	– vendues	542	(16)	669	(28)
Hors bourse	– achetées	14 733	144	14 114	730
	– vendues	3 708	(161)	3 125	(195)
		74 218	372	45 284	944
Produits dérivés de taux d'intér	êt				
Swaps		143 020	70	90 105	29
Contrats à terme normalisés		477 070	84	103 444	(10)
Options : Cotées en bourse	– achetées	48 610	19	11 318	5
	– vendues	11 965	(12)	10 673	(6)
Hors bourse	– achetées	41 907	21	30 398	115
	– vendues	33 870	(34)	42 699	(110)
		756 442	148	288 637	23
Produits dérivés sur devises					
Swaps		20 601	(3)	11 215	(70)
Contrats à terme de gré à gré	5	77 208	(227)	70 956	(119)
Options : Hors bourse	– achetées	9 404	52	8 299	121
	– vendues	7 187	(52)	7 839	(111)
		114 400	(230)	98 309	(179)
Produits dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance	– achetés	16 276	(380)	16 099	(286)
	– vendus	17 308	249	19 793	140
		33 584	(131)	35 892	(146)
Autres produits dérivés					
Swaps liés à la volatilité/aux e	écarts	5 584	14	5 061	(19)
Swaps sur dividendes		600	(23)	254	(21)
		6 184	(9)	5 315	(40)
		984 828	150	473 437	602
• •	ue)/payée en vertu de contrats dérivés	_	(222)	_	27
Montant nominal et juste valeu	r nette des contrats dérivés	984 828	\$ (72)	\$ 473 437	\$ 629 \$

⁵ À l'exception des contrats de change à terme liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 5.

La juste valeur nette des contrats dérivés aux 31 décembre du tableau précédent se compose comme suit ~

(M\$ CA)	2017	2016
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 851 \$	2 678 \$
Garantie en trésorerie payée en vertu de contrats dérivés	21	31
Passifs liés aux produits dérivés	(2 701)	(2 076)
Garantie en trésorerie reçue en vertu de contrats dérivés	(243)	(4)
	(72) \$	629 \$

d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net des placements du régime en dollars canadiens se résume comme suit aux 31 décembre :

		2017		2016
	Placements nets réels à la juste valeur	Composition de l'actif	valeur	omposition de l'actif
Actions ⁶	(M\$)	%	(M\$)	<u> </u>
Cotées en bourse	35 132	\$ 19 %	38 973 \$	22 %
Hors bourse	31 936	3 13 % 17	26 981	16
11013 300130	67 068	36	65 954	38
Titres à revenu fixe				
Obligations	41 413	22	43 529	25
Titres à taux réels	19 959	11	31 725	19
	61 372	33	75 254	44
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	11 083	6	4 184	3
Ressources naturelles	6 553	3	6 273	3
Protection contre l'inflation	8 918	5		
	26 554	14	10 457	6
Actifs réels				
Biens immobiliers	25 512	14	26 470	16
Infrastructures	18 735	10	17 826	10
Titres à taux réels	1 451	1	_	_
	45 698	25	44 296	26
Titres de créance	13 575	7	_	_
Stratégies de rendement absolu	10 730	6	13 278	8
Superposition	(270)	_	9	_
Titres du marché monétaire	(39 375)	(21)	(37 166)	(22)
Placements, montant net	185 352	\$ 100 %	172 082 \$	100 %

La catégorie des actions comprend des titres de sociétés cotées en bourse et de sociétés hors bourse. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces catégories.

En date du 1 janvier 2017, les ressources naturelles et les autres titres qui exposent le régime à l'inflation forment la catégorie des placements sensibles à l'inflation.

En date du 1 er janvier 2017, les titres de créance de sociétés et de marchés émergents ont été transférés dans la nouvelle catégorie des titres de créance.

La superposition comprend des stratégies permettant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines positions de change. En date du 1 janvier 2017, certains titres de l'indice classés auparavant dans la catégorie d'actifs Superposition ont été transférés dans celle des titres du marché monétaire. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces changements.

e) Gestion des risques

Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également son risque de liquidité de façon à s'assurer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, y compris les paiements à court terme selon l'évaluation à la valeur de marché qui résuitent de la position en produits dérivés du régime, et pour pouvoir rajuster la composition de l'actif en réponse aux changements de conjoncture du marché.

Politiques

Le régime assure une gestion des risques cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques, notamment:

• Énoncé de politiques et procédés de placement - Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an. Le taux de rendement à long terme cible correspond au taux d'actualisation présumé utilisé dans l'évaluation actuarielle, selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation du régime. Les placements du régime sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé valide pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a subi sa dernière modification le 17 novembre 2016. Il inclut les fourchettes de répartition de l'actif suivantes ~

32 %	
32 %	42 %
20 %	45 %
8 %	18 %
21 %	31 %
2 %	12 %
1 %	11 %
(59) %	0 %
	8 % 21 % 2 % 1 %

La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actifs.

- Politique de placement du conseil Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique établit des fourchettes pour la répartition des placements dans les catégories d'actifs et dans les devises. La direction détermine l'exposition à l'intérieur des fourchettes approuvées. La politique précise également la répartition des actifs et du budget de risque, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme la participation maximale permise dans un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.
- Politique de la division Placements Cette politique présente la façon dont la division Placements est structurée pour pouvoir entreprendre la gestion des placements et du risque de la caisse et pour gérer les activités au quotidien. Cette politique précise le rôle de supervision du chef de la direction, du chef des placements et des comités de cadres supérieurs au sein de la division Placements.
- Politiques des portefeuilles de chaque service de placement Ces politiques s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actifs gérée par la division Placements. Les politiques des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les limites d'opérations, les exigences d'approbation et les facteurs de risque, en plus de contenir une description de la gestion des risques et des exigences en matière de déclaration des données pour chaque gestionnaire de portefeuille, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration des écarts par rapport à la politique approuvée pour le portefeuille. Toutes les politiques des portefeuilles sont soumises à un examen annuel et sont approuvées par le chef des placements et le directeur supérieur responsable du service.
- Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions Cette politique énonce les principes qui régissent les transactions avec des contreparties autorisées.
- Politique sur le crédit de contrepartie de la division Placements Cette politique s'applique aux placements dont l'exposition au risque de crédit découle de la conclusion d'ententes avec certaines contreparties. Cette politique énonce les restrictions sur le risque de crédit de la contrepartie et la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique sur l'approbation préalable des transactions Cette politique officialise les procédures afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données requises pour la saisie, l'établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d'en permettre l'enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

Processus

Le régime utilise la budgétisation des risques pour répartir les risques entre les catégories d'actifs des placements. Le budget de risque est soumis annuellement à l'examen et à l'approbation des membres du conseil. Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité, selon le budget de risque qui lui est alloué. Chaque service doit respecter l'Énoncé de politiques et procédés de placement, la Politique de placement du conseil (y compris le budget de risque qui lui est alloué), la Politique de la division Placements, la Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions, la Politique sur l'approbation préalable des transactions et les politiques applicables des portefeuilles. De plus, le service Marchés financiers doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux politiques du régime à cet égard et aux fins de conformité avec la Politique sur le crédit de contrepartie de la division Placements. La division Finances mesure de manière indépendante l'exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l'information à la division Placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d'un comité de placements, ou d'une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d'établir des plans d'action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de placement limitée du conseil, qui l'a lui-même déléguée à l'équipe de direction. Les limites d'opérations et les exigences d'approbation sont définies dans les politiques des portefeuilles à l'intention du service, la Politique de la division Placements et la Politique de placement du conseil. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer un contrôle préalable avant l'acquisition de titres et utiliser celui-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l'acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d'évaluer l'exposition au risque qui découle de tels placements.

Des représentants expérimentés de chaque service de placement sont membres de l'un ou l'autre ou des deux comités des placements, à savoir le Comité des placements – caisse et le Comité des placements – titres de sociétés fermées et actifs non liquides. Le Comité des placements – caisse est responsable des questions relatives au programme de placement global et se concentre sur la gestion des risques de placement à l'échelle de la caisse. Ce comité allie l'expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d'exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille les risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux liquidités pour l'ensemble de la caisse. Présidé par le chef des placements, le Comité des placements – titres de sociétés fermées et actifs non liquides est chargé de la surveillance des transactions effectuées sur

les marchés privés ou portant sur des actifs non liquides ainsi que de la composition globale du portefeuille de placement dans des sociétés fermées. Le directeur des risques et de la stratégie est membre des deux comités. Le chef des affaires juridiques et des affaires générales ou son délégué assiste aux réunions du Comité des placements - titres de sociétés fermées et actifs non liquides à titre de conseiller. Les comités se réunissent au moins toutes les deux semaines.

Le chef de la direction préside le Comité de gestion du risque d'entreprise, le comité des risques présidé par le chef de la direction et le comité des risques, Services aux participants, présidé par le chef de la direction. Le Comité de gestion du risque d'entreprise surveille le programme de gestion du risque d'entreprise du régime; il comprend des représentants expérimentés de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin. Le comité des risques présidé par le chef de la direction s'assure que le programme de placement respecte la to1érance au risque ainsi que la mission, la vision et les valeurs du régime, en tenant compte des politiques en vigueur, des mandats des comités, des risques opérationnels importants et des événements extérieurs qui pourraient avoir une incidence notable sur le programme de placement. Ce comité, qui comprend des représentants expérimentés des divisions Placements, Stratégie et risque, Finances et Opérations de l'entreprise ainsi que du bureau du conseiller général, se réunit au moins chaque trimestre et plus souvent au besoin. Le comité des risques, Services aux participants, présidé par le chef de la direction s'assure que la division Services aux participants respecte l'Énoncé de to1érance au risque de l'organisation approuvé par le conseil ainsi que la mission, la vision et les valeurs du RREO. Ce comité comprend des représentants expérimentés des divisions Stratégie et risque, Services aux participants et Affaires juridiques et Conformité.

f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Gestion du risque de crédit

Le régime gère activement le risque de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l'exposition et l'utilisation de produits dérivés de crédit.

Exception faite des titres de créance émis ou garantis sans condition importante par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada (ayant une notation de crédit élevée) ou par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, les placements totaux en titres d'un émetteur unique dans toutes les catégories d'actifs ne peuvent excéder 3 % de la valeur de marché de l'ensemble de la caisse sans l'approbation du conseil. L'exposition en titres de créance d'un émetteur unique ou d'un garant unique ne peut excéder 2 % de la valeur de marché du régime sans l'approbation du conseil. Par ailleurs, les placements dans des titres ayant une notation de crédit inférieure ou dans des titres sans notation ne peuvent constituer plus de 10 % de la valeur de marché du régime.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux créances irrécouvrables. Un accord-cadre de l'international Swaps and Derivatives Association (IsDA) est conclu avec la plupart des contreparties de contrats dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, soit une annexe de soutien au crédit (Credit Support *Annex*), avec d'importantes contreparties pour atténuer davantage le risque de crédit de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Puisque les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de crédit de contrepartie, le régime obtient systématiquement des garanties de ses contreparties, non seulement dans le cas de contrats dérivés hors bourse, mais aussi de prises en pension de titres. La note 2i fournit un comp1ément d'information sur les garanties engagées et reçues.

Le régime dispose d'un processus d'évaluation du risque de crédit pour approuver de nouvelles contreparties éventuelles et pour surveiller les contreparties autorisées à participer à des contrats dérivés, à des mises en pension de titres et à des prises en pension de titres, à des ententes d'emprunt de titres, à des opérations de courtage de premier ordre et à la compensation de contrats à terme normalisés et d'options. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Des politiques mitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats dérivés, des mises en pension de titres et des prises en pension de titres, des opérations de courtage de premier ordre et de la compensation de contrats à terme normalisés et d'options.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le régime est exposé au risque de crédit en raison des placements en titres de créance et de la somme à recevoir de la province de l'Ontario et des courtiers. L'exposition maximale au risque de crédit de ces instruments financiers correspond à leur juste valeur présentée dans les états consolidés de la situation financière et dans la note 2a. Le régime est aussi exposé au risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse. Le risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse correspond à la juste valeur positive nette des obligations contractuelles envers les contreparties.

Pour surveiller le risque de crédit, le régime produit un rapport trimestriel sur la concentration du risque de crédit, selon la notation de crédit de tous les instruments financiers sensibles au crédit.

Le service de gestion du risque de crédit du régime attribue une notation à chaque contrepartie. Ces notations sont comparées aux notations externes attribuées quotidiennement aux contreparties par des agences reconnues.

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit aux 31 décembre :

					2017
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Prêts et titres de créance de sociétés d fermées	Contrats lérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	39 290	\$ 31 068	\$ -	\$ — <u>\$</u>	
AA/R-1 (moyen)	2 360	75	2 331	_	39
A/R-1 (faible)	12 687	2 983	15 876	_	633
BBB/R-2	5 630	_	352	_	_
Inférieure à BBB/R-2	2 573	_	_	_	_
Sans notation	2 460	79	6 074	12 356	
	65 000	\$ 34 205	\$ 24 633	\$ 12 356 \$	672 \$

					2016
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Prêts et titres de créance de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	41 168	\$ 32 697	\$ -	\$ —	\$ -\$
AA/R-1 (moyen)	2 502	_	5 990	_	83
A/R-1 (faible)	9 376	3 482	21 006	_	891
BBB/R-2	5 259	_	_	_	_
Inférieure à BBB/R-2	2 123	_	_	_	_
Sans notation 11	1 448	213	914	12 243	_
	61 876	\$ 36 392	\$ 27 910	\$ 12 243	\$ 974\$

Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le régime est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas de produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Garanties	359 \$	314 \$
Engagements de prêts	63	133
Montant nominal des produits dérivés de crédit vendus	17 308	19 793
Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan	17 730 \$	20 240 \$

Bien que l'exposition maximale du régime au risque de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 31 décembre 2017, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 45,4 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (51,0 G\$ en 2016), de 13,0 G\$ de titres émis par le Trésor américain (0,2 G\$ en 2016), de 6,7 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (5,0 G\$ en 2016), de 3,3 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (voir la note 3) (3,3 G\$ en 2016) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant des fluctuations dans les cours des actions et des marchandises, les taux d'intérêt et de change ainsi que les écarts de taux. Le régime est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque de marché auquel le régime est exposé varie selon la conjoncture du marché, les prévisions concernant 1' évolution des prix, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs et la composition de l'actif.

Gestion du risque de marché

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calcuiée à l'aide de la méthode du déficit prévu, qui établit le risque de placement par catégorie d'actif et tient compte du risque de perte de l'actif net attribuable à des facteurs de risque de marché et de crédit. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit, de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. De plus, elle peut ne pas rendre la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. Toutefois, l'approche « bootstrapping » et une longue période historique atténuent cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le régime calcule le risque relatif à ses positions en actifs à la fin de la journée, ce qui constitue une autre limite. Les positions peuvent changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants présentés à l'égard de l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation du risque aussi juste que possible. Différentes mesures ont été prises au cours du dernier exercice pour améliorer considérablement la précision des mesures du risque calculées. Les méthodes de mesure du risque ont été modifiées de façon à intégrer des modèles de risque plus précis et des données plus fiables sur le risque.

Le tableau ci-dessous présente le déficit prévu au titre de l'exposition totale de l'actif du régime.

(G\$ CA) ¹²	2017	2016
Actions		
Cotées en bourse	11,0 \$	12,0\$
Hors bourse	14,0	12,5
Titres à revenu fixe		
Obligations	7,0	4,5
Titres à taux réels	4,5	6,5
Placements sensibles à l'inflation		
Marchandises	3,5	2,0
Ressources naturelles	1,5	1,5
Protection contre l'inflation	3,0	_
Actifs réels		
Biens immobiliers	4,5	4,0
Infrastructures	3,5	3,0
Titres à taux réels	0,5	_
Titres de créance	2,0	_
Stratégies de rendement absolu 16	3,0	2,5
Superposition 16	3,5	1,5
Titres du marché monétaire ¹⁶	10,5	6,5
Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu ¹⁷	42,0 \$	37,5 \$

Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

La catégorie des actions comprend des titres de sociétés cotées en bourse et de sociétés hors bourse. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces catégories.

En date du 1 janvier 2017, les ressources naturelles et les autres titres qui exposent le régime à l'inflation forment la catégorie des placements sensibles à l'inflation.

En date du 1 janvier 2017, les titres de créance de sociétés et de marchés émergents ont été transférés dans la nouvelle catégorie des titres de créance.

La superposition comprend des stratégies permettant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines positions de change. Le ^{1^{et}} janvier 2017, certaines positions indicielles classées auparavant dans la catégorie d'actif Superposition ont été transférées dans celle des titres du marché monétaire et certaines positions en devises présentées auparavant dans la catégorie d'actif Stratégies de rendement absolu ont été déplacées dans la catégorie Superposition. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces changements.

¹⁷ L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égale pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime mesure le risque de taux d'intérêt des catégories d'actif pertinentes qui font partie de son portefeuille (note 2d). Le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt nominaux des obligations et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des titres de créance - une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6,5 G\$ (3,4 G\$ en 2016) de la valeur de ces placements. De même, le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt réels des produits à taux réel et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des actifs réels - une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait une baisse de 3,1 G\$ (5,1 G\$ en 2016) de la valeur de ces placements.

Le régime mesure aussi la sensibilité à l'égard des variations de l'inflation implicite du marché des titres à taux nominal ou réel ainsi que des contrats dérivés qui font partie de la catégorie de protection contre l'inflation de la catégorie d'actif Placements sensibles à l'inflation du régime. Une hausse de 1 % du taux d'inflation implicite du marché entraînerait une augmentation de 1,6 G\$ de la valeur de ces placements.

Au 31 décembre 2017, si l'on suppose que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une baisse de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 22 % des obligations au titre des prestations de retraite, soit 45,3 G\$ (22 % en 2016, soit 40,8 G\$).

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libel1és en devises et des contrats dérivés connexes.

Aux 31 décembre, le risque de change du régime, exprimé en dollars canadiens, qui découlait des placements, des sommes nettes à recevoir des courtiers et des liquidités associées aux placements était le suivant ~

(M\$ CA)	2017	2016
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	39 660 \$	49 553 \$
Peso chilien	3 455	3 108
Euro	3 230	7 774
Real brésilien	3 010	2 673
Livre sterling	2 857	4 505
Couronne danoise	1 977	1 175
Yen japonais	1 945	3 275
Renminbi chinois	(1 827)	1 307
Dollar australien	1 419	1 944
Peso mexicain	1 357	838
Autres	10 419	7 955
	67 502 \$	84 107 \$

Aux 31 décembre, si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	2017	2016
Devise	Variation de la valeur des placements nets	Variation de la valeur des placements nets
Dollar américain	1 983 :	\$ 2 478 \$
Peso chilien	173	155
Euro	161	389
Real brésilien	151	134
Autres	907	1 050
	3 375 :	\$ 4 206 \$

h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin que le régime puisse garder au moins 2,0 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat. Cela lui permet d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités un événement marquant sur les marchés boursiers, de s'acquitter de ses obligations au titre de flux de trésorerie contractuels et de répondre à ses besoins de trésorerie sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 58 435 M\$ au 31 décembre 2017 (51 208 M\$ en 2016). Le régime détenait également 23 852 M\$ (27 551 M\$ en 2016) en actions cotées sur les principales places boursières, déduction faite des positions vendeur. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créditeurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créditeurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit aux 31 décembre ~

(M\$ CA)				2017
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(31 829)\$	(7 013) \$	- \$	(38 842) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 230)	_	_	(2 230)
Titres à revenu fixe	(11 177)	_	-	(11 177)
Biens immobiliers	(1 384)	(2 102)	(946)	(4 432)
Papier commercial	(8 938)	_	_	(8 938)
Titres de créance à terme	_	(2 167)	_	(2 167)
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(419)	_	_	(419)
Contrats dérivés, montant net	(3 566)		_	(3 566)
	(59 543)\$	(11 282) \$	(946) \$	(71 771) \$

(M\$ CA)				2016
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(39 736) \$	(7 686) \$	- \$	(47 422) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 947)	_	_	(1 947)
Titres à revenu fixe	(19 108)	_	_	(19 108)
Biens immobiliers	(920)	(1 929)	(347)	(3 196)
Papier commercial	(9 120)	_	_	(9 120)
Titres de créance à terme	_	_	_	_
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(163)	_	_	(163)
Contrats dérivés, montant net	(2 678)		_	(2 678)
	(73 672)\$	(9 615) \$	(347)\$	(83 634) \$

i) Garanties engagées et reçues

Le régime donne et obtient des garanties sous forme de titres et de trésorerie dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de néant au 31 décembre 2017 (20 M\$ en 2016).

Le régime procède à des opérations d'emprunt de titres et engage des garanties à leur égard. Le régime ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat et des titres empruntés aux 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2017	2016
Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat		
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 633 \$	27 910 \$
Garanties détenues	24 815	27 749
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	38 842	47 422
Garanties engagées	39 080	47 438
Emprunt de titres		
Titres empruntés	3 827	4 979
Garanties engagées	4 242	5 382
Contrats dérivés		
Garanties reçues 19	737	1 003
Garanties engagées ²⁰	1 949	1 175

Comprend une garantie en trésorerie de 2 239 \$ (1 967 \$ en 2016).

Comprend une garantie en trésorerie de 419 \$ (163 \$ en 2016).

Comprend une garantie en trésorerie de 59 \$ (121 \$ en 2016).

j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Le régime conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'ISDA et des accords-cadres de mise en pension de titres (global master repurchase agreements), afin de limiter son exposition aux pertes de crédit (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Comme ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords aux 31 décembre est présentée ci-dessous ~

(M\$ CA)				2017
	présenté à	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en trésorerie	Risque net
Actifs financiers				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 633 \$	(23 288) \$	(1 345) \$	- \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 494	(1 879)	(580)	1 035
	28 127 \$	(25 167) \$	(1 925) \$	1 035 \$
Passifs financiers				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(38 842) \$	23 288 \$	15 533 \$	(21)\$
Passifs liés aux produits dérivés	(3 566)	1 879	1 631	(56)
	(42 408) \$	25 167 \$	17 164 \$	(77) \$
(M\$ CA)				2016
	Montant brut présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en trésorerie	:
Actifs financiers				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	27 910 \$	(18 753)\$	(9 154) \$	3 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 307	(1 699)	(927)	681
	31 217 \$	(20 452)\$	(10 081)	684 \$
Passifs financiers				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(47 422) \$	18 753 \$	28 666	(3)\$
Passifs liés aux produits dérivés	(2 678)	1 699	967	(12)
	(50 100) s	20 452 ģ	29 633	(15)\$

Les titres donnés en garantie et les garanties en trésorerie excluent le surdimensionnement et les garanties en circulation. La note 2i comprend le montant total des garanties.

NOTE 3. SOMME À RECEVOIR DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2017	2016
Cotisations à recevoir	3 269 \$	3 224 \$
Intérêts courus à recevoir	45	49
	3 314 \$	3 273 \$

La somme à recevoir de la province de l'Ontario au 31 décembre 2017 comprend une somme de 1 660 M\$ reçue en janvier 2018 et un montant estimatif de 1 654 M\$ avec les intérêts à recevoir en janvier 2019. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2016 comprenait une somme de 1 635 M\$ reçue en janvier 2017 et un montant estimatif initial de 1 638 M\$ reçu en janvier 2018. La différence entre les estimations initiales et le montant reçu est attribuable aux intérêts.

NOTE 4. PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 204 322 M\$ (189 397 M\$ en 2016), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2017	2016
Taux d'actualisation	2,95 %	3,25 %
Taux d'augmentation des salaires	2,70 %	2,80 %
Taux d'inflation	1,70 %	1,80 %
Taux réel	1,25 %	1,40 %

Les taux réels présentés correspondent à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite des changements sur les marchés financiers intervenus en 2017 et de la nouvelle entente salariale conclue en 2017, qui est décrite ci-après. Ces modifications ont entraîné une augmentation nette de 6 508 M\$ (augmentation de 9 281 M\$ en 2016) de la valeur des prestations constituées.

Les principales hypothèses économiques tenaient compte des contrats de salaire de deux ans annoncés par le ministère de l'Éducation le 12 avril 2017 pour les années scolaires commençant le 1 septembre 2017 et le 1 septembre 2018.

Aucun changement important n'a été apporté aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie en 2017, mais le ratio présumé entre les services décomptés et les services admissibles pour les prestations futures ainsi que les hypothèses de retraite ont été précisés. Ces deux changements résultent d'une étude qui reposait sur le prolongement de la période nécessaire avant que les participants occupent un emploi à temps plein. Une légère modification a été apportée en 2016 à l'hypothèse relative à l'âge du départ à la retraite chez les participants inactifs. Les modifications apportées aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie

ont fait augmenter de 145 M\$ (augmentation de 113 M\$ en 2016) la valeur des prestations de retraite constituées. Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une augmentation nette de 6 653 M\$ (augmentation de 9 394 M\$ en 2016) de la valeur des prestations de retraite constituées.

b) Taux d'indexation

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Les taux d'indexation se situent entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1 janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situent entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La protection conditionnelle contre l'inflation peut être appliquée et des changements aux taux d'indexation peuvent être apportés seulement lorsqu'une évaluation actuarielle est déposée. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supp1émentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Pour l'évaluation aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, le 31 décembre 2017, les prestations de retraite constituées reposaient sur les taux d'indexation définis dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1 janvier 2017, et le 31 décembre 2016, les prestations de retraite constituées reposaient sur les taux d'indexation définis dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1 janvier 2016.

Comme noté dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé du 1 janvier 2017, les taux d'indexation augmenteront à 100 % de l'IPC pour toutes les périodes de services décomptés à compter du 1 janvier 2018. Par ailleurs, le 1 janvier 2018, les enseignants qui ont pris leur retraite après 2009 bénéficieront d'une augmentation ponctuelle afin que leur rente soit prospectivement élevée au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une pleine protection contre l'inflation au 1 prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime. Le changement du taux d'indexation a entraîné une augmentation de 1 207 M\$ des prestations de retraite constituées en 2017.

Dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé du 1 janvier 2016, les taux d'indexation ont augmenté de 70 % à 90 % de l'IPC pour toutes les périodes de services décomptés à compter du 1 janvier 2017. De plus, le 1 janvier 2017, les enseignants qui ont pris leur retraite après 2009 ont bénéficié d'une augmentation ponctuelle afin que leur rente soit prospectivement élevée au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une pleine protection contre l'inflation au 1 janvier 2016. Ce taux est resté en vigueur jusqu'au dépôt du rapport d'évaluation actuarielle du 1 janvier 2017 auprès des autorités de réglementation. Le changement du taux d'indexation a entraîné une augmentation de 1 674 M\$ des prestations de retraite constituées en 2016.

Aux 31 décembre, les taux d'indexation sur lesquels les prestations de retraite constituées reposaient étaient les suivants ~

	2017	2016
Services décomptés	Protection contre l'inflation	Protection contre l'inflation
Avant 2010	100 % de la variation de l'IPC	100 % de la variation de l'IPC
De 2010 à 2013	100 % de la variation de l'IPC	90 % de la variation de l'IPC
Après 2013	100 % de la variation de l'IPC	90 % de la variation de l'IPC

c) Gains et pertes actuariels

Les pertes actuarielles au titre des prestations de retraite constituées de 568 M\$ (gains de 194 M\$ en 2016) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résuitats réels.

NOTE 5.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Le régime consolide la juste valeur des actifs et passifs de CCFL et des sociétés de portefeuille gérées par CCFL. Les sociétés de portefeuille et les entités d'investissement, y compris les coentreprises gérées par des parties externes, sont comptabilisées comme des placements du régime, mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

Les tableaux ci-dessous contiennent de l'information sur le portefeuille immobilier. Les transactions et les soldes intersociétés sont éliminés étant donné la consolidation. Le premier tableau présente les principales composantes des placements immobiliers nets. Le deuxième tableau présente les principales composantes du résultat net des biens immobiliers.

	2017		2016
Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
25 410 \$	15 017 \$	26 506 \$	15 695 \$
4 284	3 315	4 159	3 113
288	281	258	256
29 982	18 613	30 923	19 064
3 551	3 548	2 324	2 196
881	623	872	680
4 432	4 171	3 196	2 876
25 550 \$	14 442 \$	27 727 \$	16 188 \$
	25 410 \$ 4 284 288 29 982 3 551 881 4 432	Juste valeur Coût 25 410 \$ 15 017 \$ 4 284 3 315 288 281 29 982 18 613 3 551 3 548 881 623 4 432 4 171	Juste valeur Coût Juste valeur 25 410 \$ 15 017 \$ 26 506 \$ 4 284 3 315 4 159 288 281 258 29 982 18 613 30 923 3 551 3 548 2 324 881 623 872 4 432 4 171 3 196

¹ Les actifs nets en dollars américains, en pesos mexicains et en pesos colombiens ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 463 M\$ (1 423 M\$ en 2016) dont la juste valeur combinée est de 3 M\$ ((8) M\$ en 2016).

Les coentreprises gérées par des parties externes détiennent des biens immobiliers et ont des passifs. La valeur de l'actif net de ces coentreprises est incluse dans les placements, représentant des actifs de 1 097 M\$ (708 M\$ en 2016) et des passifs de 383 M\$ (305 M\$ en 2016).

(M\$ CA)	2017	2016
Produits		
Locations	1 925 \$	1 949 \$
Placements et autres	112	92
	2 037	2 041
Charges		
Exploitation des biens immobiliers	800	850
Frais généraux et administratifs	58	36
Autres	23	15
	881	901
Bénéfice d'exploitation	1 156	1 140
Charges d'intérêts	(121)	(90)
Revenu (note 6)	1 035	1 050
Gains nets sur placement	661	906
Bénéfice net tiré des biens immobiliers	1 696 \$	1 956 \$

NOTE 6. REVENU DE PLACEMENT NET

Revenu/(perte) de placement après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, de s frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, s'établit comme suit pour les exercices clos les 31 décembre ~

Revenu de placement net 2017

(M\$ CA)	Revenu		² Non réalisé	Revenu de placement	_	rais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions								
Cotées en bourse								
Canadiennes	20	\$ (5) \$ 47	\$ 62	\$	_	\$ (3)	\$ 59\$
Non canadiennes	451	5 017	7 (180)	5 288		(61)	(49)	5 178
Hors bourse								
Canadiennes	134	(31	l) 841	944		(7)	(18)	919
Non canadiennes	947	1 611	1 794	4 352		(239)	(89)	4 024
	1 552	6 592	2 2 502	10 646		(307)	(159)	10 180
Titres à revenu fixe								
Obligations	1 214	(97	L) 499	742		(6)	(21)	715
Placements à court terme	(15)	198	3 248	431		_	_	431
Placements non traditionnels	87	853	(616)	324		(20)	(1)	303
Titres canadiens à taux réels	455	356	6 (622)	189		_	(14)	175
Titres non canadiens à taux réels	189	499	(855)	(167)		_	_	(167)
	1 930	93!	(1 346)	1 519		(26)	(36)	1 457
Placements sensibles à l'inflation								
Marchandises	(86)	204	399	517		_	(5)	512
Terrains forestiers exploitables	73	_	(137)	(64)		_	_	(64)
Ressources naturelles	191	:	l (12)	180		(1)	(20)	159
	178	205	250	633		(1)	(25)	607
Actifs réels								
Biens immobiliers (note 5)	1 057	1 092	2 (431)	1 718		_	(22)	1 696
Infrastructures	814	948	3 1 357	3 119		(22)	(57)	3 040
	1 871	2 040	926	4 837		(22)	(79)	4 736
	5 531	\$ 9772	2 \$ 2332	\$ 17 635	\$	(356)) \$ (299)	\$ 16 980 \$

Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges és aux placements.

Comprend des pertes de change nettes réalisées et non réalisées de 454 M\$.

³ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

Revenu de placement net 2016

(M\$ CA)	5 Revenu	Réalisé Non	^{6,7} réalisé	Revenu de placement	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	34 \$	(137) \$	545 \$	442 \$	(1)\$	(10)\$	431 \$
Non canadiennes	534	3 197	(2 355)	1 376	(44)	(43)	1 289
Hors bourse							
Canadiennes	50	(84)	278	244	(10)	(33)	201
Non canadiennes	746	2 084	(1 903)	927	(242)	(117)	568
	1 364	5 060	(3 435)	2 989	(297)	(203)	2 489
Titres à revenu fixe							
Obligations	800	(540)	(1 040)	(780)	(3)	(16)	(799)
Placements à court terme	(7)	502	(154)	341	_	_	341
Placements non traditionnels ⁸	173	1 077	(769)	481	(25)	(2)	454
Titres canadiens à taux réels	482	177	40	699	(2)	(5)	692
Titres non canadiens à taux réels	208	137	48	393	_	_	393
	1 656	1 353	(1 875)	1 134	(30)	(23)	1 081
Placements sensibles à l'inflation							
Marchandises	(24)	(110)	791	657	_	(3)	654
Terrains forestiers exploitables	153	70	(182)	41	_	_	41
Ressources naturelles	186	1	227	414	(20)	(3)	391
	315	(39)	836	1 112	(20)	(6)	1 086
Actifs réels							
Biens immobiliers (note 5)	1 065	371	535	1 971	(1)	(14)	1 956
Infrastructures	896	58	(505)	449	(10)	(53)	386
	1 961	429	30	2 420	(11)	(67)	2 342
	5 296 \$	6 803 \$	(4 444)\$	7 655 \$	(358)\$	(299)\$	6 998 \$

Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

⁶ Comprend des pertes de change nettes réalisées et non réalisées de 209 M\$.

Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

[®] Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

NOTE 7. RENDEMENTS DES PLACEMENTS ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE CONNEXES

Les rendements des placements et des indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit ~

		2017		2016
(%~	Rendement des indices Rendement de référence des des placements placements			des
Actions 1, 4	17,6 %	15,4 %	4,8 %	4,9 %
Titres à revenu fixe	2,6	2,6	0,8	1,0
Placements sensibles à l'inflation	(3,2)	(4,0)	8,3	6,7
Actifs réels	10,9	7,1	5,3	3,4
Titres de créance ^{3, 4}	1,7	1,1	_	
Rendement net total de la caisse	9,7 %	8,2 %	4,0 %	3,5 %

La catégorie des actions comprend des titres de sociétés cotées en bourse et de sociétés hors bourse. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces catégories.

Les rendements des placements ont été calcuiés à l'aide d'une méthode axée sur le taux de rendement pondéré en fonction du temps.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actif est comparé à un indice de référence qui reflète les résuitats de cette catégorie d'actif.

Le rendement net de la caisse est comparé à un indice de référence composé en dollars canadiens, qu'on obtient en combinant les rendements de référence de toutes les catégories d'actif.

er
En date du 1 janvier 2017, les ressources naturelles et les autres titres qui exposent le régime à l'inflation forment la catégorie des placements sensibles à l'inflation.

En date du 1 janvier 2017, les titres de créance de sociétés et de marchés émergents ont été transférés dans la nouvelle catégorie des titres de créance.

Après déduction des coûts de transaction et des frais de gestion, mais avant déduction des frais d'administration des placements du RREO.

Les stratégies de rendement absolu, de Superposition et du marché monétaire sont incluses dans le rendement net total du fonds et ne sont pas présentées séparément.

Le rendement net total de la caisse tient compte des frais d'administration des placements du RREO. Le résuitat comparable du 31 décembre 2016 a été modifié afin d'être compatible avec la présentation en chiffres nets du rendement de la caisse.

NOTE 8.

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les évaluations actuarielles sont préparées chaque année et elles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Ces évaluations sont utilisées pour déterminer les exigences de capitalisation du régime. Lors du dépôt du rapport d'évaluation actuarielle du 1 janvier 2017, les corépondants ont éliminé les cotisations spéciales de 1,1 % du salaire à compter du 1 janvier 2018. Pour 2017, les participants actifs étaient tenus de verser à titre de cotisation au régime 11,50 % de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 13,10 % de l'excédent sur cette tranche. À compter du 1 janvier 2018, la cotisation exigée sera réduite à 10,40 % de la tranche du salaire couverte par le RPC et à 12,0 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. La politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des lignes directrices leur permettant d'établir les niveaux de cotisations et de prestations.

Conformément à une entente conclue entre les corépondants, les taux de cotisation sont les suivants :

	Taux de co	otisation
(%)	Tranche couverte par le RPC	Tranche non couverte par le RPC
2011	10,40 %	12,00 %
2012	10,80 %	12,40 %
2013	11,15 %	12,75 %
De 2014 à 2017	11,50 %	13,10 %
À partir de 2018	10,40 %	12,00 %

Les méthodes actuarielles utilisées dans les évaluations actuarielles diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation aux fins d'établissement des états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations actuarielles utilisent une méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser dans le futur par les participants au régime à la date d'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation a été établie, en date du 1 janvier 2017, par Mercer (Canada) limitée. Elle a révélé un excédent de capitalisation de 5 430 M\$, compte tenu de l'augmentation des taux d'indexation à 100 % pour les services décomptés après 2009 et de l'élimination des cotisations spéciales de 1,1 % du salaire, deux mesures qui entreront en vigueur le 1 janvier 2018.

Les répondants ont décidé de déposer l'évaluation du ^{1 er} janvier 2018 auprès des autorités de réglementation et ont choisi d'attribuer l'excédent à une réserve pour éventualités.

NOTE 9. COTISATIONS

(M\$ CA)	2017	2016
Participants 1		
Services rendus au cours de la période	1 625 \$	1 619 \$
Rachat de services	37	34
	1 662	1 653
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	1 610	1 596
Intérêts	32	36
Rachat de services	34	31
	1 676	1 663
Employeurs désignés	36	34
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	11	13
	47	47
	3 385 \$	3 363 \$

Les cotisations en souffrance étaient inférieures à 1 M\$ en 2017 et 2016.

NOTE 10. PRESTATIONS

(M\$ CA)	2017	2016
Rentes de retraite	5 407 \$	5 227 \$
Prestations de décès	380	376
Rentes d'invalidité	26	26
Transferts de la valeur de rachat	74	64
Transferts aux fins du droit de la famille	32	24
Transferts à d'autres régimes	8	~
Prestations versées	5 927 \$	5 725 \$
Autres versements 1	5	
	5 932 \$	5 725 \$

Les paiements à certains bénéficiaires actuels ou anciens qui sont liés à un règlement ou à une autre demande sont déterminés au cas par cas. Ces paiements ne réduisent pas les prestations de retraite constituées.

NOTE 11. FRAIS D'ADMINISTRATION

a) Frais de placement

(M\$ CA)	2017	2016
Salaires, incitatifs et avantages	296,7 \$	290,1 \$
Locaux et matériel	52,0	49,4
Services professionnels et de consultation	53,0	50,1
Services d'information	27,2	28,7
Communications et déplacements	18,6	16,4
Frais de garde	8,7	7,3
Honoraires d'audit réglementaire	2,7	2,3
Rémunération des membres du conseil et des comités	1,1	0,9
Autres	7,1	6,0
	467.1 ¢	451.2 S

b) Frais liés aux services aux participants

(M\$ CA)	2017	2016
Salaires, incitatifs et avantages	38,1 \$	37,4 \$
Locaux et matériel	13,5	10,6
Services professionnels et de consultation	4,0	4,8
Communications et déplacements	1,2	1,2
Honoraires d'audit réglementaire	0,1	0,1
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,2	0,1
Autres	1,0	0,8
	58,1 \$	55,0\$

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du régime, c'est-à-dire les membres du conseil, l'équipe de direction et les directeurs supérieurs de la division Placements.

La rémunération des principaux dirigeants est incluse dans les frais d'administration du régime. Il n'y a pas d'autres opérations entre parties liées touchant les principaux dirigeants et le régime.

La rémunération des principaux dirigeants aux 31 décembre se présente comme suit :

(M\$CA)	2017	2016
Avantages à court terme	16,8	\$ 14,6 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	(0,6)	2,4
Indemnités de fin de contrat de travail	_	3,5
Autres avantages à long terme	14,8	12,6
	31,0	\$ 33,1 \$

Le tableau n'inclut pas les rémunérations des dirigeants et des administrateurs de La Corporation Cadillac Fairview Limitée.

d) Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés couverts par le régime sont des participants aux régimes à prestations définies du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Les cotisations du régime en 2018 devraient s'élever à environ 11,9 M\$. Certains employés sont aussi des participants au Régime d'avantages sociaux supp1émentaires des fonctionnaires (RASSF). De l'information sur ces trois régimes, dont le répondant est la province de 1'Ontario, se trouve à www.optrust.com et à www.opb.ca. En tant qu'employeur, le régime ajoute des cotisations d'équivalence aux cotisations des employés à ces régimes de retraite. Certains membres de la haute direction participent également à un régime de retraite comp1émentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé, géré par le régime, qui procure des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % du salaire annuel de l'employé, fois le nombre d'années de service, moins la rente annuelle initiale à laquelle l'employé a droit en vertu du RRF et du RASSF. Les cotisations passées en charges par le régime au cours de l'exercice s'établissaient à 7,9 M\$ (12,5 M\$ en 2016). Les cotisations sont incluses dans les charges au titre des salaires, incitatifs et avantages.

NOTE 12. CAPITAL

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle établi par un actuaire indépendant est considéré comme étant le capital du régime pour les besoins des états financiers consolidés. On trouvera dans la note 8 une explication de la différence entre l'évaluation actuarielle et l'évaluation servant à la préparation des états financiers.

On utilise l'évaluation actuarielle pour mesurer la santé à long terme du régime, en vérifiant la capacité du régime de s'acquitter de ses obligations envers tous les participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du régime a pour objectif d'assurer des fonds suffisants pour le versement des prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes de l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil) qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que les cotisations qu'il prévoit de recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du régime et des provisions liées à la maturité du régime de même qu'à des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle préliminaire est déterminé annuellement. Au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'évaluation actuarielle officiel doit être déposé auprès des autorités de réglementation. Comme indiqué dans l'Entente de partenaires , le régime ne peut pas être en déficit lorsque ce rapport est déposé . Par conséquent, le rapport officiel doit inclure les redressements nécessaires aux niveaux de prestation ou de cotisation pour éliminer tout déficit de l'évaluation préliminaire. Les redressements sont déterminés par les corépondants conformément aux lignes directrices de la Politique de capitalisation (annexe A de l'Entente de partenaires).

- L'Entente de partenaires est le document qui établit le partenariat entre les corépondants et comprend une description des fonctions du conseil et des corépondants.
- Le rapport d'évaluation actuarielle officiel doit présenter un équilibre actuariel, c'est-à-dire, la somme des obligations (valeur actuelle des prestations de retraite futures), de la valeur actuelle de la baisse du coût résuitant de l'établissement des taux d'indexation à moins de 100 % et de toute réserve pour éventualités est égale à la somme de la valeur de marché des actifs du régime, de l'ajustement de nivellement de l'actif (s'il y a lieu), de la valeur actuelle des cotisations futures et de la valeur actuelle de la contrepartie future des rajustements en fonction de l'inflation non versés.

NOTE 13.

CONVENTION DE RETRAITE (CR)

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la CR a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne la contrôle pas, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations de retraite constituées et du déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les participants, la province de l'Ontario et les employeurs désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le plafond est fixé annuellement par l'actuaire indépendant du régime et l'a été dans le passé de manière à ce que les cotisations à la CR soient suffisantes pour couvrir les prestations à verser pendant les 12 mois suivants.

En 2017, les corépondants ont modifié la CR afin d'habiliter le conseil à déterminer le montant des cotisations affecté à la caisse de la CR. La modification exige que le conseil, pour déterminer ce montant, demande l'opinion de l'actuaire du régime. De plus, la modification limite la capitalisation aux montants qui suffisent à payer les prestations pendant une période maximale de 10 ans après chaque date d'évaluation.

Au début de 2018, l'actuaire a établi que le plafond devait demeurer à 14 500 \$. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations de retraite constituées.

Les états financiers de la CR sont conformes aux dispositions du chapitre 4600 et des IFRS. Les états financiers de la CR aux 31 décembre se résument ainsi :

Aux 31 décembre (en milliers de \$ CA)	2017	2016
États de la situation financière		
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif	48 928 \$	41 619 \$
Passif	(3 787)	(5 382)
	45 141 \$	36 237 \$
PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET DÉFICIT		
Prestations de retraite constituées	382 176 \$	335 040 \$
Déficit	(337 035)	(298 803)
	45 141 \$	36 237 \$
États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations	17 887 \$	20 662 \$
Revenu de placement	107	138
	17 994	20 800
Prestations versées	8 957	9 524
Charges	133	165
	9 090	9 689
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	8 904 \$	11 111 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation présumé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations de retraite constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

NOTE 14.

ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2017, la valeur de ces engagements totalisait 11 909 M\$ (10 597 M\$ en 2016).

NOTE 15.

GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Garanties

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à expiration sans être utilisées. Le régime n'a fait aucun paiement en 2017 et en 2016 au titre de ces garanties.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit qui arriveront à expiration d'ici 2020. L'exposition maximale du régime est de 52 M\$ au 31 décembre 2017 (néant en 2016). Les sociétés avaient utilisé 11 M\$ au titre de ces conventions (néant en 2016).

Le régime garantit pour une filiale des conventions de bail dont les dates d'expiration se situent entre 2029 et 2059. L'exposition maximale du régime est de 85 M\$ au 31 décembre 2017 (96 M\$ en 2016). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2017 et 2016.

Le régime garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du régime est de 91 M\$ au 31 décembre 2017 (67 M\$ en 2016).

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, soit un an à cinq ans. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 131 M\$ au 31 décembre 2017 (151 M\$ en 2016) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers.

Le régime garantit les émissions de débentures effectuées par une société de placement immobilier, qu'il consolide. Le régime n'a fait aucun paiement à la société de placement immobilier ni relativement aux émissions de débentures. Les émissions comprennent des débentures de série B à 4,31 % échéant le 25 janvier 2021 pour un montant de 0,75 G\$ et des débentures de série C à 3,64 % échéant le 9 mai 2018 pour un montant de 0,6 G\$. Les débentures, incluses dans les passifs liés aux placements immobiliers du régime, peuvent être rachetées par l'émetteur en tout temps avant l'échéance.

Le régime garantit également le papier commercial et les titres de créance à terme consistant en des billets de premier rang à 2,125 % d'une valeur de 1,75 G\$ US émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust, que le régime consolide. Les billets de premier rang viendront à échéance en septembre 2022 et la fiducie ou le régime ne pourront demander leur rachat avant l'échéance, sauf aux conditions décrites dans la notice d'offre du 12 septembre 2017. La fiducie et ses sociétés affiliées peuvent, le cas échéant, acheter des billets de premier rang n'importe quand sur le marché libre ou autrement. Le papier commercial n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fait l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire, sauf aux conditions décrites dans la notice de placement privé du papier commercial américain de juin 2017. La durée maximale du papier commercial en circulation au 31 décembre 2017 est de 270 jours après l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada. Le montant global du capital du papier commercial en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 31 décembre 2017, la valeur du papier commercial émis s'élevait à 8 968 M\$ (9 127 M\$ en 2016). Les justes valeurs de ces garanties sont incluses dans les passifs liés aux placements du régime.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et ses coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

PRINCIPAUX PLACEMENTS

Au 31 décembre 2017

TITRES À REVENU FIXE ET PLACEMENTS À COURT TERME DE PLUS DE 150 M\$

Type (M\$ CA)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada	2018-2064	0,50-9,00	24 682 \$	23 687 \$
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2018-2019	-1,00-1,94	24 633	24 792
Obligations provinciales	2018-2049	0,00-8,50	10 164	9 662
Obligations de sociétés internationales	2018-2053	0,00-13,00	6 142	6 300
Obligations souveraines internationales	2018-2068	0,00-23,38	5 908	6 106
Bons du Trésor du Canada	2018-2018	0,00-0,00	4 265	4 261
Billets de banque	2018-2059	0,00-1,30	2 236	2 238
Papier commercial	2018-2018	0,00-1,67	1 312	1 310
Obligations de sociétés canadiennes	2018-2040	0,00-14,00	533	516
Obligations du Trésor américain	2019-2047	1,25-6,25	(1 158)	(318)
Titres de créance à terme émis	2022-2022	2,13-2,13	(2 167)	(2 134)
Papier commercial émis	2018-2018	0,00-1,70	(8 938)	(9 014)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2018-2020	-0,92-2,25	(38 842)	(39 164)

PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL DE PLUS DE 150 M\$

Type (M\$ CA)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel	2021-2050	0,50-4,25	16 508 \$	13 031 \$
Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation	2018-2047	0,13-3,88	14 138	11 817
Obligations provinciales à rendement réel	2021-2036	2,00-4,50	1 920	1 243
Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel	2021-2039	0,00-5,33	1 062	458

ACTIONS DE SOCIÉTÉS/PARTS DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2017 (M)

Nom du titre	Actions	Juste vaLeur	Nom du titre	Actions Jus	te vaLeur
The Macerich Company	23,3	1 916,3 \$	Groupe TMX Limitée	2,8	200,3 \$
MuLtipLan Empreendimentos ImobiLiarios S.A.	54,8	1 431,4	LLoyds Banking Group pLc	163,3	188,4
ALphabet Inc.	0,3	421,1	SiteOne Landscape SuppLy, Inc.	1,9	179,6
Samsung ELectronics Co., Ltd.	0,1	388,1	EXOR N.V.	2,3	176,2
Sprint Corporation	46,1	340,1	Intact Corporation financière	1,6	170,1
XPO Logistics, Inc.	2,6	294,0	Visa Inc.	1,2	165,3
Compagnie de La Baie d'Hudson	23,0	260,0	DaimLer AG	1,5	164,2
AircastLe Limited	7,9	231,1	Citigroup Inc.	1,8	163,6
Tencent HoLdings Limited	3,3	216,0	SoftBank Group Corp.	1,6	156,9
CenturyLink, Inc.	10,1	211,5	BLackBerry Limited	10,8	151,0
Facebook, Inc.	0,9	204,9	LafargeHoLcim Ltd.	2,1	150,8

BIENS IMMOBILIERS DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2017

	Superficie totaLe (miLLiers	Participation
Propriété	de pieds carrés)	réeLLe (%)
Centres commerciaux régionaux		
au Canada		
PLace ChampLain, Dieppe	847	100 %
Chinook Centre, CaLgary	1 412	100 %
Fairview MaLL, Toronto	875	50 %
Fairview Park MaLL, Kitchener	838	100 %
Fairview Pointe CLaire, MontréaL	1 172	50 %
Le Carrefour LavaL, MontréaL	1 426	100 %
Les GaLeries d'Anjou, MontréaL	1 305	50 %
Les Promenades Saint-Bruno, MontréaL	1 142	100 %
Lime Ridge MaLL, HamiLton	807	100 %
Market MaLL, CaLgary	926	50 %
MarkviLLe Shopping Centre, Markham	1 016	100 %
MasonviLLe PLace, London	651	100 %
Pacific Centre, Vancouver	1 070	50 %
PoLo Park MaLL, Winnipeg	1 417	100 %
Richmond Centre, Richmond	797	50 %
Centre Rideau, Ottawa	1 413	100 %
Sherway Gardens, Toronto	1 269	100 %
Shops at Don MiLLs, Toronto	466	100 %
Toronto-Dominion Centre, Toronto	158	70 %
Toronto Eaton Centre, Toronto	2 924	100 %

	Superficie					
	totaLe (miLLiers	Participation				
Propriété	de pieds carrés)	réeLLe (%)				
Immeubles de bureaux au Canada						
Tour de bureaux City Centre, CaLgary	850	100 %				
Tour DeLoitte, MontréaL	515	100 %				
GranviLLe Square, Vancouver	402	50 %				
CompLexe de bureaux Pacific Centre, Vancouver	1 819	50 %				
Centre RBC, Toronto	1 223	50 %				
SheLL Centre, CaLgary	693	100 %				
CompLexe de bureaux Toronto-Dominior	1					
Centre, Toronto	4 412	70 %				
CompLexe de bureaux Toronto Eaton						
Centre, Toronto	1 845	100 %				
Waterfront Centre, Vancouver	401	50 %				
Yonge Corporate Centre, Toronto	668	100 %				

SOCIÉTÉS FERMÉES ET SOCIÉTÉS EN COMMANDITE DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2017

24 Hour Fitness Worldwide Inc.

Actera Partners II L.P. AEA Investors Fund V LP

Aethon Energy Management LLC

Apollo Overseas Partners (Delaware 892)

VIII, L.P.

Apollo Special Situations Fund, L.P.

AQR Offshore Multi-Strategy Fund VII Ltd. Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P.

Ares Corporate Opportunities Fund IV, L.P.

Aroona Farms SA Pty Ltd.
Vins Arterra Canada Inc.
Asia Opportunity Fund III, L.P.
Automobile Protection Corporation
Autopista Arco Norte, S.A. de CV

Baldr Fund Inc. BaseCore Metals LP

Baybridge Seniors Housing Inc.

BDCM Offshore Opportunity Fund II, Ltd.

Birmingham International Airport

BluEarth Renewables Inc. Bristol Airport Limited

BroadStreet Capital Partners, Inc. Busy Bees Benefits Holdings Limited

Camelot Group plc

Société d'assurance hypothécaire Canada

Guaranty

Canbriam Energy, Inc.

Catalina Holdings (Bermuda) Ltd. Catterton Partners VII, L.P. CIBanco, S.A. CIB/477

Copenhagen Airport A/S Coway Holdings, Inc. CPG International Inc.

CSC ServiceWorks Holdings, Inc.

Cubico Sustainable Investments Limited

DaVinciRe Holdings Ltd.
DTZ Jersey Holdings Ltd.
EdgeMarc Energy Holdings, LLC

Empresa de Servicios Sanitarios del Bio-Bio S.A.

Esval S.A. Euclid Fund

EWP PA Fund, Ltd.

Exal International Limited

FAPS Holdings, Inc.

Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership

Flexera Holdings, L.P. Flynn Restaurant Group LLC

FMAP CIM Limited FMAP PCM Limited FMAP WMC Limited

Fondo de Capital Privado Terranum FountainVest China Growth Fund II, L.P. FountainVest China Growth Fund, L.P. GCT Global Container Terminals Inc. Hancock Timber Resource Group

Hawkwood Energy, LLC Heartland Dental Care, Inc. Helly Hansen Group AS

Heritage Royalty Limited Partnership Hudson Catastrophe Fund, Ltd. Imperial Parking Corporation Infiltrator Systems, Inc. Intercos S.p.A.

Irish National Lottery Kedaara Capital I Limited

Koole Tankstorage Zaandam B.V. Kyobo Life Insurance Co., Ltd.

LMAP 903 Limited LMAP 904 Limited

InterGen N.V.

LMAP 909 LMAP 910 LMAP Chi Limited London City Airport Lowell Group Limited MBK Partners III, L.P.

Mémora Servicios Funerarios, S.L.U.

Metronode Group Pty Ltd MR Argent Offshore Fund AB L.P.

MSB Capital Limited Munchkin, Inc. Nuevosur, S.A.

NXT Capital Holdings, L.P.

OGF SA

OLE Media Management L.P.

Orbis Institutional Global Equity L.P.

Outdoor Holdings, LLC

PAG Asia I LP PAG Asia II LP

Pershing Square VI International, L.P.

PetVet Care Centers, Inc. Phynet Dermatology LLC

Polar Multi-Strategy Fund (Legacy)
Providence Equity Partners VI L.P.
Providence Equity Partners VII-A L.P.
Pure International Holdings (BVI) Limited

Quinte Limited

RedBird Capital Partners Platform L.P. Resource Management Service Inc.

Riverbed Technology, Inc.

SCI PH Inc.

Scotia Gas Networks plc SeaCube Container Leasing Ltd. Serta Simmons Holdings, LLC

Shearer's Foods, Inc.
Silver Lake Partners IV, L.P.
Skyway Concession Company LLC
Sociedad Austral de Electricidad S.A.
Solus Offshore Opportunities Fund 5 L.P.

Storapod Holding Company, Inc. Sydney Desalination Plant Pty Limited

Synlab Limited TDR Capital II 'B' L.P.

The Brussels Airport Company Thoma Bravo Fund XI-A, L.P. Thoma Bravo Fund XII-A, L.P.

TierPoint, LLC TP Partners Fund, L.P. TPG Asia VI, L.P.

Traeger Pellet Grills Holdings LLC

Trian Partners Co-Investment Opportunities

Fund, L.P. Trian Partners, Ltd.

Univision Communications Inc.

ValueAct Capital International Fund A, L.P.
ValueAct Capital International III, L.P.

Westerleigh Group Holdings Limited

RÉTROSPECTIVE SUR 11 ANS

(G\$ CA)	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET											
Revenu											
Revenu de placement	16,98 \$	7,00 \$	19,67 \$	16,26 \$	13,72 \$	14,75 \$	11,74 \$	13,27 \$	10,89 \$	(19,03) \$	4,68 \$
Cotisations	10,50 4	7,00 ¥	15/0/ 4	10,20 \$	10/. 2 4	1.,, 5 Y	22// . 4	15/2, 4	10,05 4	(15/05) \$.,00 4
Participants/transferts	1,71	1,70	1,67	1,63	1,55	1,48	1,41	1,35	1,29	1,13	1,06
Province de l'Ontario	1,68	1,66	1,64	1,59	1,53	1,46	1,41	1,35	1,43	1,18	1,08
Total des produits	20,37	10,36	22,98	19,48	16,80	17,69	14,56	15,97	13,61	(16,72)	6,82
Charges	20,57	10,50	22,50	15/1.0	10,00	27,700	1.,00	10/57	10/01	(10), 2)	
Prestations versées	5,93	5,72	5,54	5,31	5,15	4,92	4,66	4,50	4,39	4,20	4,02
Frais de placement	0,47	0,45	0,43	0,41	0,36	0,30	0,29	0,29	0,21	0,15	0,23
Frais liés aux services aux participants	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04
Total des charges	6,46	6,23	6,02	5,77	5,56	5,26	5,00	4,84	4,64	4,39	4,29
Augmentation (diminution)	0,40	0,23	0,02	3,77	3,30	3,20	3,00	7,07	4,04	7,33	7,23
de l'actif net	13,91 \$	4,13 \$	16,96 \$	13,71 \$	11,24 \$	12,43 \$	9,56 \$	11,13 \$	8,97 \$	(21,11) \$	2,53 \$
ACTIF NET		,									
Placements											
Actions											
Cotées en bourse	35,13 \$	38,97 \$	49,85 \$	48,27 \$	47,62 \$	48,43 \$	40,35 \$	36,74 \$	32,86 \$	26,74 \$	42,38 \$
Hors bourse	31,94	26,98	27,69	20,58	14,27	11,08	11,32	10,75	8,32	8,19	7,66
Titres à revenu fixe	31,31	20,50	27,03	20,30	11,27	11,00	11,52	10,75	0,32	0,13	7,00
	41 41	43,53	27.00	35,19	30,53	28,87	26,50	22.72	15,46	14,22	22,91
Obligations Titres à taux réels	41,41 19,96	31,72	37,98	•	26,37			22,73	19,88	17,41	11,06
Placements sensibles à l'inflation	19,90	31,/2	31,13	30,36	20,37	31,14	29,29	23,24	19,00	17,41	11,06
	11.00	4 10	4.00	0.02	0.21	6.07	F 64	E 22	1.04	1 25	2.02
Marchandises	11,08	4,18	4,00	9,03	8,21	6,97	5,64	5,22	1,94	1,25	3,02
Ressources naturelles	6,55	6,28	6,25	2,87	2,62	2,17	2,17	2,22	2,34	2,80	2,12
Protection contre l'inflation	8,92	_	-	-	_	_	-	_	-	-	_
Actifs réels	25.54	26.47	24.06	22.00	40.24	46.06	4400	46.06	4434	12.40	42.44
Biens immobiliers	25,51	26,47	24,86	22,09	19,24	16,86	14,96	16,86	14,21	13,48	13,41
Infrastructures	18,74	17,83	15,66	12,66	11,68	9,65	8,71	7,07	5,57	7,23	6,72
Titres à taux réels	1,45	_	-	-	-	_	-	_	_	-	_
Titres de créance	13,58	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Stratégies de rendement absolu	10,73	13,28	17,76	15,84	12,20	12,27	12,33	11,38	11,67	14,75	12,30
Superposition	(0,27)	0,51	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché monétaire	(39,38)	(37,67)	(46,93)	(44,50)	(33,84)	(40,18)	(35,01)	(31,49)	(18,74)	(20,97)	(13,58)
Placements, montant net	185,35	172,08	168,25	152,39	138,90	127,26	116,26	104,72	93,51	85,10	108,00
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	3,31	2 27	3,21	2.10	2,97	2,83	2,72	2,63	2,52	2.10	1.04
Autres actifs	1,59	3,27 1,21	0,44	3,10 0,22	0,14	0,50	0,51	0,57	0,63	2,19 0,40	1,84 0,36
Autres passifs	•		•	•	•	•		•	•	•	•
Actif net	189,48	(0,99) 175,57	(0,46)	(1,23) 154,48	(1,25) 140,76	(1,07) 129,52	(2,39) 117,10	(0,39) 107,53	96,40	(0,25) 87,44	108,55
Prestations de retraite constituées	204,32	189,40	171,44 173,27	172,73	148,57	166,01	162,59	146,89	131,86	118,14	115,46
Déficit							(45,49) \$			(30,70) \$	
	(14,84) \$	(13,83) \$	(1,83) \$	(18,25) \$	(7,81) \$	(36,49) \$	(45,45) ş	(39,36) \$	(35,46) \$	(30,70) \$	(6,91) \$
RENDEMENT (%)											
Rendement net total de la caisse	9,7	4,0	12,7	11,5	10,6	12,7	10,9	14,0	12,7	(18,1)	4,3
Indice de référence	8,2	3,5	10,1	10,1	9,3	11,0	9,8	9,8	8,8	(9,6)	2,3
HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ÉVA	LUATION AUX	K FINS DES É	TATS FINANC	CIERS							
Aux 31 décembre (%)											
Taux d'actualisation	2,95	3,25	3,25	3,35	4,20	3,40	3,40	4,05	4,60	4,00	4,65
Taux d'augmentation des salaires	2,70	2,80	2,50	2,70	3,00	3,00	3,05	3,40	3,55	2,35	3,20
Taux d'inflation	1,70	1,80	1,50	1,70	2,00	2,00	2,05	2,40	2,55	1,35	2,20
Taux réel ¹	1,25	1,40	1,70	1,65	2,20	1,40	1,35	1,65	2,05	2,65	2,45
	-,	-,	-,	-,	-,	-,	-,	-,	-,	-,	-,

¹ Depuis le 31 décembre 2015, le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Auparavant, le taux réel présenté correspondait à l'écart arithmétique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation des régimes de retraite au moins tous les trois ans. Les dates des évaluations et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. Les dix dernières évaluations actuarielles ayant été déposées et les hypothèses utilisées pour chacune d'elles sont résumées dans le tableau ci-dessous. Des précisions sur les changements apportés au régime en raison des décisions prises en matière de capitalisation sont données à la section Capitalisation du régime du site otpp.com/fr.

Les répondants ont utilisé une partie de l'excédent de 11,5 G\$ (au 1 er janvier 2017) pour augmenter les niveaux de protection contre l'inflation à 100 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés après 2009. Les enseignants qui ont pris leur retraite après 2009 ont également bénéficié d'une augmentation ponctuelle afin que leur rente soit élevée au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une protection intégrale contre l'inflation au 1 er janvier 2017. De plus, le taux de cotisation des participants actifs du régime a été réduit de 1,1 % à compter du 1 er janvier 2018. Cela a mis un terme plus tôt que prévu aux « cotisations spéciales » de 1,1 % qui devaient prendre fin en 2026.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES 1

Aux 1 er janvier (G\$ CA)	2017	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005	2003
Actif net disponible pour le service des prestations	175,6 \$	171,4 \$	154,5 \$	140,8 \$	117,1 \$	107,5 \$	87,4 \$	108,5 \$	84,3 \$	66,2 \$
Ajustement de nivellement	(2,9)	(10,8)	(8,2)	(7,2)	(3,0)	3,3	19,5	(3,6)	(1,5)	9,7
Valeur de l'actif	172,7	160,6	146,3	133,6	114,1	110,8	106,9	104,9	82,8	75,9
Cotisations de base futures	41,1	41,5	38,8	37,5	35,4	33,8	25,9	23,6	16,7	14,7
Cotisations spéciales futures	0,3	3,1	3,5	3,5	3,3	3,8	5,5	5,6	6,2	_
Futures cotisations d'équivalence de la réduction d'indexation	-	2,3	5,9	7,4	7,3	5,1	_	_		_
Total de l'actif	214,1	207,5	194,5	182,0	160,1	153,5	138,3	134,1	105,7	90,6
Coût des rentes futures ²	(208,7)	(205,3)	(197,3)	(188,2)	(167,6)	(158,4)	(137,5)	(134,1)	(105,6)	(89,1)
Réduction du coût grâce à l'indexation de moins de $100~\%$	-	2,3	5,9	7,4	7,7	5,1	_	-	-	_
Excédent	5,4 \$	4,5 \$	3,1 \$	1,2 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,0 \$	0,1 \$	1,5 \$

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES

Aux 1 er janvier (%)	2017	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005	2003
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,10	2,20	2,15	1,35	2,20	2,750	2,05
Taux d'actualisation réel ³	2,75	2,75	2,85	2,85	3,10	3,25	3,65	3,45	3,725	4,35
Taux d'actualisation	4,80	4,80	4,85	4,95	5,30	5,40	5,00	5,65	6,475	6,40

 $^{^{1}\,}$ Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

TAUX DE COTISATION 1 ET D'INDEXATION 2

Niveau de protection conditionnelle contre l'inflation (PCCI)	2017	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005	2003
Taux d'indexation (prestations après 2009-avant 2014)	100,0	90,0	70,0	60,0	50,0	60,0	100,0	s.o.	s.o.	s.o.
Taux d'indexation (prestations après 2013)	100,0	90,0	70,0	60,0	45,0	60,0	100,0	S.O.	S.O.	S.O.
Taux de cotisation au-dessus du MGAP	13,1	13,1	13,1	13,1	12,4	12,0	12,0	11,2	8,9	8,9
Taux de cotisation sous le MGAP	11,5	11,5	11,5	11,5	10,8	10,4	10,4	9,6	7,3	7,3

 $^{^{\}rm 1}$ Les taux de cotisation sont ceux qui étaient en vigueur pendant l'année civile de l'évaluation.

 $^{^{2}\,\}mbox{Valeur}$ d'une protection intégrale contre l'inflation incluse.

³ Depuis le 1 ^{er} janvier 2016, le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Auparavant, les taux réels présentés correspondaient à l'écart arithmétique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

 $^{^{2}}$ Les taux d'indexation sont en vigueur le 1 $^{\rm er}$ janvier suivant la date de l'évaluation.

³ À la suite de la décision de déposer l'évaluation le 1 ^{er} janvier 2017, les répondants ont éliminé les cotisations spéciales de 1,1 % en date du 1 ^{er} janvier 2018. Par conséquent, les taux de cotisation en 2018 correspondent à 10,4 % du salaire sous le MGAP, plus 12 % du salaire au-dessus du MGAP.